

Ecoles publiques - acquisition de matériel informatique : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le rapporteur,

☞ donne connaissance du projet d'acquisition de matériel informatique pour les écoles publiques Guy Gérard élémentaire, Guy Gérard maternelle et le groupe scolaire du Haut Chemin ;

☞ informe que ces acquisitions peuvent être subventionnées dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 25 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. :	8 110,37 € HT
- Part communale :	24 331,09 € HT
Soit :	32 441,46 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme », lors de sa réunion du 25 janvier 2013 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'acquérir le matériel informatique pour les écoles publiques ;

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention, correspondant à 25 % du coût prévisionnel des acquisitions hors taxes, au titre de la D.E.T.R. pour ces acquisitions 2013, soit 8 110,37 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité